



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 67

Votants : 73 (dont 6 procurations)

N°17

OBJET :

**PERSONNEL
COMMUNAUTAIRE**

**MODIFICATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 1 OCT. 2020

Publiée ou notifiée

le : - 1 OCT. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (à partir de la délibération n°13), Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (à partir de la délibération n°7), Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Anne-Sophie RAVACHE, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Henri SARRE, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. François HUGUET à Annie DAUPHIN, Jean-Marc BOUREL à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Jean ALMAZAN, Corinne IBARRA à Sylvie DUBREUIL, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Jean-François CHAUFFRIAS, Alexandre GIRAUD, Christophe DUMONT.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'ensemble des décrets et arrêtés relatifs aux régimes indemnitaires applicables à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 21 du 23 juillet 2020 portant modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis consultatif du comité technique du 21 septembre 2020 sur le projet de modification du tableau des effectifs,

Vu l'examen par la commission n°5 le 10 septembre 2020,

Considérant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service, ou encore d'avancement statutaire,

Considérant qu'il convient de prévoir les postes correspondants au tableau des effectifs,

Propose au Conseil Communautaire :

- De créer ou supprimer les emplois au tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

A – Les emplois permanents

Dans le cadre du bon fonctionnement des services communautaires et afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de créer les emplois suivants :

- un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet pour 5 heures hebdomadaires.
- un emploi d'agent de maîtrise à temps complet dans l'optique du remplacement d'un départ en mutation à l'aéroport.
- un emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet dans l'optique du remplacement d'un départ en retraite

Dans un même temps, il est proposé de supprimer un emploi permanent de rédacteur à temps complet.

B – Les emplois non permanents

Pour réaliser les projets portés par la communauté d'agglomération, il est proposé de créer les emplois non permanents suivants sur le fondement de l'article 3 et d'autoriser le Président à signer les contrats correspondants :

- un contrat de projet d'un an à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2020 rémunéré sur le grade de technicien territorial pour l'animation foncière du plan d'alimentation territorial jusqu'au 30 septembre 2021.
- un contrat de projet de deux ans à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2020 rémunéré sur le grade d'attaché territorial pour la coordination du contrat local de santé en vigueur jusqu'au 30 septembre 2022.
- un contrat de projet à temps complet à compter 1^{er} novembre 2020 sur le grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe pour l'animation du contrat territorial milieux aquatiques en vigueur jusqu'au 26 juillet 2022
- un contrat de projet à temps complet à compter 12 octobre 2020 rémunéré sur le grade de technicien territorial jusqu'au 26 juillet 2022
- un contrat de projet d'un an à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2020 rémunéré sur le grade d'attaché territorial chargé de la mission « Terre de jeux ».

Dans un même temps, il est proposé de supprimer les emplois non permanents suivants :

- Animateur foncier du plan d'alimentation territorial (technicien territorial à temps complet) au 1^{er} octobre 2020,
- Coordonnateur du contrat local de santé (attaché territorial à temps complet) au 1^{er} octobre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'adopter le tableau des effectifs au 1er octobre 2020 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n°1,
- d'autoriser M. le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les contrats précités,
- d'autoriser le versement d'un régime indemnitaire aux agents non titulaires sur emplois permanents et non permanents précités,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (72 voix pour et une abstention M. Mayet), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 24 septembre 2020.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric Aguilera



ANNEXE DELIBERATION DU 24 SEPTEMBRE 2020

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er OCTOBRE 2020

EMPLOIS PERMANENTS						
AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES ET NON TITULAIRES (3-2)	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES (DELIB DU 21/07/2020)	VARIATION DELIB DU 24/09/2020	EFFECTIFS		
				BUDGETAIRES	POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
EMPLOIS FONCTIONNELS						
Directeur Général des Services	A	1		1	1	
Directeur Général Adjoint des Services	A	4		4	2	
Directeur Adjoint des Services Techniques	A	1		1	0	
TOTAL FONCTIONNEL		6		6	3	
1 - SECTEUR ADMINISTRATIF						
Administrateur	A	1		1	0	
Directeur	A	2		2	1	
Attaché Principal	A	11		11	10	
Attaché	A	15		15	11	
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	11		11	11	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	7		7	6	
Rédacteur	B	19	-1	18	18	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	30		30	28	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	33		33	32	
Adjoint Administratif	C	26		26	20	
TOTAL ADMINISTRATIF(1)		155	-1	154	137	
2 - SECTEUR TECHNIQUE						
Ingénieur en Chef hors classe	A	1		1	1	
Ingénieur en Chef	A	1		1	1	
Ingénieur hors classe	A	1		1	0	
Ingénieur Principal	A	5		5	5	
Ingénieur	A	4		4	4	
Technicien Principal 1ère classe	B	14		14	14	
Technicien Principal 2ème classe	B	8		8	8	
Technicien	B	6		6	6	
Agent de Maîtrise Principal	C	10		10	10	
Agent de Maîtrise	C	12	+1	13	13	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	20		20	18	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	29		29	25	
Adjoint Technique	C	59		59	54	8
TOTAL TECHNIQUE (2)		156	1	157	145	8
3 - SECTEUR SOCIAL						
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	4		4	4	
Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe	A	3		3	3	
Educateur de Jeunes Enfants de 2ème classe	A	1		1	0	
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C	2		2	2	
Agent social principal de 2ème classe	C	7		7	7	
Agent Social	C	7		7	6	
TOTAL SOCIAL (3)		24		24	22	

4 - SECTEUR MEDICO-SOCIAL						
Puéricultrice hors classe	A	1		1	1	
Cadre de santé de 2ème classe	A	1		1	1	
Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe	C	7		7	6	
Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	C	5	+1	6	5	
TOTAL MEDICO-SOCIAL (4)		14	1	15	13	
5 - SECTEUR SPORTIF						
Conseiller APS	A	1		1	1	
Educateur APS Principal de 1ère classe	B	7		7	7	
Educateur APS Principal de 2ème classe	B	2		2	1	
Educateur APS	B	8		8	7	
Operateur des APS	C	1		1	0	
TOTAL SPORTIF(5)		19		19	16	
6 - SECTEUR ANIMATION						
Animateur Principal de 1ère classe	B	3		3	3	
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	1		1	1	
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	7		7	7	
Adjoint d'Animation	C	5		5	5	
TOTAL ANIMATION (6)		16		16	16	
7 - SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
Professeur Enseignement Artistique hors classe	A	6		6	6	
Professeur Enseignement Artistique de classe normale	A	6		6	6	
Assistant Enseignement Artistique Principal de 1ère classe	B	20	+1	21	21	6
Assistant Enseignement Artistique Principal de 2ème classe	B	13		13	13	7
Assistant Enseignement Artistique	B	9		9	8	5
TOTAL ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE (7)		54	1	55	54	18
8 - SECTEUR CULTUREL						
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 1ère classe	B	2		2	2	
Assistant de Conservation du Patrimoine Principal de 2e classe	B	1		1	1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	3		3	3	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	2		2	2	1
Adjoint du Patrimoine	C	1		1	0	
TOTAL CULTUREL (8)		9		9	8	1
TOTAL AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES ET NON TITULAIRES (3-7)		453	2	455	414	27
AGENTS CONTRACTUELS (3-3-1 ; 3-3-2 ; 3-4-2 ; 3-5)	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES (DELIB DU 23/07/2020)	VARIATION DELIB DU 24/09/2020	EFFECTIFS		
				BUDGETAIRES	POURVUS	Dest : TEMPS NON COMPLET
CONTRACTUEL ADM	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (pôle aquatique)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (mission PCAET)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (dir adjoint)	A	1		1	0	
CONTRACTUEL ADM (organisation et développement rh)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (prévention RH)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (responsable pôle activité pleine nature)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH (eau potable)	A	2		2	2	
CONTRACTUEL CULT (Bibliothécaire)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL SOC (directeur multi-accueil)	A	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH (Aménagement)	A	1		1	0	
CONTRACTUEL TECH (FabLab)	B	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM	B	3		3	3	
CONTRACTUEL ADM (attaché commercial aux sports)	B	2		2	2	
CONTRACTUEL ADM (coo sports et relations partenariales)	B	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (eau potable)	B	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH (eau potable)	B	2		2	2	
CONTRACTUEL TECH	B	1		1	1	
CONTRACTUEL TECH	C	2		2	2	1
CONTRACTUEL TECH (eau potable)	C	2		2	2	
TOTAL AGENTS CONTRACTUELS (3-3-1 ; 3-3-2 ; 3-4-2 ; 3-5)		27	0	27	23	1
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		480	2	482	439	28

EMPLOIS NON PERMANENTS						
EMPLOIS NON PERMANENTS	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES (DELIB DU 23/07/2020)	VARIATION DELIB DU 24/09/2020	EFFECTIFS		
				BUDGETAIRES	POURVUS	Dot : TEMPS NON COMPLET
COLLABORATEUR DE CABINET	A	3		3	0	
ATTACHE (coordonnateur contrat local de santé)	A	1	-1	0	0	
ATTACHE (chargé de mission terre de jeux)	A	1		1	1	
TECHNICIEN (technicien rivière gemapi)	B	1		1	1	
TECHNICIEN (animateur foncier pst)	B	1	-1	0	0	
CONTRACTUEL TECH (PTRE)	B	1		1	1	
CONTRACTUEL ADM (OPAH/MHE)	B	2		2	1	
CONTRACTUEL TECH (OPAH)	B	4		4	3	
CONTRAT DE PROJET						
Attaché	A	0	+2	2	1	
Technicien principal de 2ème classe	B	0	+1	1	0	
Technicien	B	0	+2	2	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1		1	1	1
ASSISTANTES MATERNELLES	C	6		6	6	
MONITEUR ETUDIANT	C	2		2	0	
REPLACANT TEMPORAIRE (art 3-1)		9		9	9	
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITES (art 3-1a)		9		9	9	
ACCROISSEMENT SAISONNIER ACTIVITES (art 3-2a)		131		131	0	
APPRENTISSAGE	C	6		6	6	
MEDECIN VACATAIRES		2		2	2	
PHOTOGRAPHE VACATAIRE		1		1	0	
POLE LARDY VACATAIRE		6		6	0	
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS		187	5	190	42	1
TOTAL GENERAL		667	5	672	481	29

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 17 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2020 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU

TABLEAU DES EFFECTIFS

.....
Date de décision: 24/09/2020

Date de réception de l'accusé 01/10/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 24SEP2020_17

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200924-24SEP2020_17-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 17.pdf (99_DE-003-200071363-20200924-24SEP2020_17-DE-
1-1_1.pdf)